



JUSTE.
POUR TOUS.



GUIDE DU RELEVÉ 31 RENSEIGNEMENTS SUR L'OCCUPATION D'UN LOGEMENT

www.revenuquebec.ca

EN PRODUISANT LE RELEVÉ 31, VOUS FOURNISSEZ À UN LOCATAIRE OU À UN SOUS-LOCATAIRE CERTAINS RENSEIGNEMENTS DONT IL A BESOIN POUR DEMANDER LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR SOLIDARITÉ.

TABLE DES MATIÈRES

1	Renseignements généraux							
	1.1	À quoi sert le relevé 31?	5					
	1.2	Qui est tenu de produire le relevé 31?	5					
	1.3	Quels sont les logements pour lesquels vous devez produire un relevé 31?	5					
2	Pro	duction du relevé 31	6					
	2.1	Mode de production	6					
	2.2	Délai de transmission	6					
	2.3	Transmission des relevés à Revenu Québec	6					
	2.4	Transmission des relevés aux locataires et aux sous-locataires	7					
	2.5	Modification ou annulation	7					
	2.6	Pénalités	7					
3	Con	Comment remplir le relevé 31						
	3.1	Case « Année »						
	3.2	Case « Code du relevé »	8					
	3.3	Case « Nº du dernier relevé transmis »	8					
	3.4	Case A — Numéro de logement	8					
	3.5	Case B — Nombre total de locataires ou de sous-locataires	8					
	3.6	Case C – Adresse du logement.	8					
4	Renseignements sur l'identité							
	4.1	Nom, prénom et adresse du locataire ou du sous-locataire						
		4.1.1 Renseignements à inscrire sur la copie 1 du relevé 31 (RL-31)	9					
		4.1.2 Renseignements à inscrire sur la copie 2 du relevé 31 (RL-31.CS)	9					
	4.2	Nom et adresse du propriétaire	9					
Ar	nexe	1 : Copie 1 du relevé 31 (RL-31) à transmettre à Revenu Québec	10					
Ar	nexe	2 : Copie 2 du relevé 31 (RL-31.CS) à transmettre au locataire						
		ou au sous-locataire	11					

Ce guide a pour objet de vous aider à produire le relevé 31, relatif à l'occupation d'un logement. Les renseignements qu'il contient ne constituent pas une interprétation juridique de la Loi sur les impôts ni d'aucune autre loi.

Les données qui figurent à la fin de certains paragraphes font référence aux articles de la Loi sur l'administration fiscale (les numéros des articles sont précédés du sigle *LAF*), de la Loi sur les impôts (aucune mention n'accompagne les numéros), du Règlement sur les impôts (les numéros contiennent la lettre *R*) ou de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (les numéros sont précédés du sigle *LCCJTI*).

Ce guide doit être utilisé pour l'année 2015 et pour toute année suivante, à moins que des modifications administratives ou législatives rendent nécessaire la publication d'une nouvelle version.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec nous. Vous trouverez nos coordonnées à la fin de ce guide.

NOTE

Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 À quoi sert le relevé 31?

Le relevé 31 sert à déclarer les renseignements sur l'occupation d'un logement au 31 décembre de l'année visée.

Les renseignements fournis sur ce relevé sont utilisés par le locataire ou le sous-locataire qui demande le crédit d'impôt pour solidarité dans sa déclaration de revenus.

1.2 Qui est tenu de produire le relevé 31?

Le relevé 31 doit être produit par toute personne ou société de personnes qui est propriétaire d'un immeuble et qui a loué un logement pour lequel un loyer a été payé ou était payable le 31 décembre de l'année visée.

1.3 Quels sont les logements pour lesquels vous devez produire un relevé 31?

Vous devez produire un relevé 31 pour tout logement (maison, appartement, chambre ou tout autre logement de ce genre) qui remplit les conditions suivantes :

- il est situé au Québec;
- un loyer a été payé ou était payable le 31 décembre de l'année visée pour ce logement;
- il n'est pas un logement situé dans une habitation à loyer modique (HLM);
- il n'est pas un logement situé dans une installation maintenue par un établissement public ou privé conventionné (financé par des fonds publics) qui exploite un centre hospitalier, un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou un centre de réadaptation régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- il n'est pas un logement situé dans un immeuble ou un local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial;
- il n'est pas une chambre située dans votre résidence principale, lorsque moins de trois chambres y sont louées ou offertes en location, à moins que la chambre possède une sortie distincte donnant sur l'extérieur ou des installations sanitaires indépendantes de celles que vous utilisez;
- il n'est pas une chambre située dans un établissement hôtelier ou dans une maison de chambres, qui est louée ou sous-louée pour une période de moins de 60 jours consécutifs.

1029.8.116.12

2 PRODUCTION DU RELEVÉ 31

2.1 Mode de production

Les renseignements requis doivent être fournis au moyen du relevé 31 prescrit.

Ce relevé est accessible dans notre site Internet. Vous pouvez le remplir directement à l'écran en utilisant notre service en ligne Produire des relevés 31. Il vous est également possible de l'obtenir sur support papier. Notez que vous pouvez aussi utiliser un relevé produit par ordinateur. Pour ce faire, vous pouvez vous procurer un logiciel autorisé par Revenu Québec pour la production de relevés 31 ou encore concevoir votre propre logiciel pour produire des relevés.

Si vous concevez votre propre logiciel pour produire vos relevés par ordinateur, certaines exigences doivent être respectées. Vous trouverez de l'information à ce sujet dans la section Partenaires de notre site Internet, au www.revenuquebec.ca/partenaires. Notez que nous n'accordons pas de compensation financière aux personnes qui fournissent leurs propres relevés.

Pour plus d'information sur la certification des logiciels permettant de produire les relevés 31 en format XML, communiquez avec la Direction des relations avec les partenaires et de la planification par téléphone en composant le 418 266-1201 ou le 1 866 840-7060 (sans frais), ou encore par courriel à l'adresse infoconcepteur@revenuquebec.ca.

2.2 Délai de transmission

Au plus tard le dernier jour de février de l'année qui suit celle visée par les relevés, vous devez

- nous transmettre les relevés 31 (RL-31, voyez l'annexe 1);
- transmettre les relevés 31 (RL-31.CS, voyez l'annexe 2) aux locataires et aux sous-locataires.

2.3 Transmission des relevés à Revenu Québec

Le relevé 31 (RL-31) que vous devez nous transmettre est présenté à l'annexe 1. Il s'agit de la copie 1 du relevé. Vous devez nous transmettre un relevé 31 (RL-31) pour chaque logement qui remplit les conditions énoncées à la partie 1.3.

Si vous produisez plus de 50 relevés 31 (RL-31), vous devez obligatoirement nous les transmettre par Internet (dans un fichier XML) en utilisant un logiciel autorisé par Revenu Québec ou le service en ligne Produire des relevés 31.

Si vous produisez moins de 51 relevés 31 (RL-31), vous devez nous les transmettre soit par Internet (dans un fichier XML) en utilisant un logiciel autorisé par Revenu Québec ou le service en ligne Produire des relevés 31, soit par la poste (sur support papier).

Notez que vous ne devez pas nous fournir la copie 1 des relevés papier si vous nous transmettez les relevés par Internet. Toutefois, assurez-vous de conserver les relevés sur support technologique ou sur support papier, selon le cas.

Vous devez transmettre les documents qui nous sont destinés à l'adresse suivante : 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5.



Pour obtenir plus d'information sur la transmission des relevés par Internet (dans un fichier XML) en utilisant un logiciel autorisé par Revenu Québec, communiquez avec la Division de l'acquisition des données électroniques par téléphone en composant le 418 659-1020 ou le 1 866 814-8392 (sans frais), ou encore par courriel à l'adresse edi@revenuquebec.ca.

Nous vous recommandons de consulter le *Guide du préparateur — Relevés* (ED-425), qui est accessible dans notre site Internet.

1086R65, LCCJTI 3, LCCJTI 28, LCCJTI 29, LCCJTI 71

2.4 Transmission des relevés aux locataires et aux sous-locataires

Le relevé 31 (RL-31.CS) que vous devez transmettre aux locataires et aux sous-locataires est présenté à l'annexe 2. Il s'agit de la copie 2 du relevé. Vous devez transmettre un relevé 31 (RL-31.CS) à chacun des locataires et des sous-locataires dont le nom et l'adresse figurent sur la copie 1 du relevé 31 (RL-31) que vous nous avez transmise pour le logement.

Si vous produisez les relevés sur support papier, vous devez remettre aux locataires et aux sous-locataires la copie 2 des relevés en personne ou la leur transmettre par la poste ou autrement. Si vous leur transmettez les relevés par voie électronique, vous devez au préalable avoir obtenu leur consentement écrit, lequel peut notamment vous être transmis par voie électronique, par la poste ou autrement.

1086R70

2.5 Modification ou annulation

Pour modifier ou annuler un relevé 31 déjà transmis par Internet (dans un fichier XML) en utilisant un logiciel autorisé par Revenu Québec, suivez les instructions du guide ED-425. Vous pouvez transmettre par Internet les relevés 31 modifiés ou annulés

Pour modifier ou annuler un relevé 31 déjà transmis par Internet en utilisant le service en ligne Produire des relevés 31, accédez à ce service et suivez les instructions.

Pour modifier un relevé déjà transmis sur support papier, produisez un relevé corrigé portant la mention « Modifié » et inscrivez la lettre A à la case « Code du relevé ». Sur le relevé corrigé, reportez à la case « N° du dernier relevé transmis » le numéro inscrit dans le coin supérieur droit du relevé que vous souhaitez modifier.

Pour annuler un relevé déjà transmis sur support papier, faites une photocopie du dernier relevé transmis et inscrivez-y la mention « Annulé » ainsi que la lettre *D* à la case « Code du relevé ». Assurez-vous que le numéro figurant dans le coin supérieur droit est bien lisible sur la photocopie.

2.6 Pénalités

La Loi sur l'administration fiscale prévoit des pénalités si vous produisez le relevé 31 en retard.

Lorsque vous produisez un relevé 31, vous devez faire des efforts raisonnables pour obtenir les renseignements visés par ce relevé. Vous encourez une pénalité de 100 \$ si vous omettez de fournir un renseignement requis.

LAF 59, LAF 59.0.2

3 COMMENT REMPLIR LE RELEVÉ 31

3.1 Case « Année »

Indiquez l'année à laquelle se rapportent les renseignements que vous inscrivez sur le relevé.

3.2 Case « Code du relevé »

Inscrivez « R » pour un relevé original, « A » pour un relevé modifié ou « D » pour un relevé annulé.

3.3 Case « Nº du dernier relevé transmis »

Si vous remplissez un relevé modifié, inscrivez le numéro du relevé que vous souhaitez modifier. Pour obtenir des renseignements sur la modification d'un relevé, voyez la partie 2.5.

3.4 Case A – Numéro de logement

Le numéro de logement est déjà pré imprimé sur le relevé. Vous n'avez pas à l'inscrire à la case A.

Ce numéro est un numéro unique et propre au logement dont l'adresse est inscrite à la case C. Il n'est pas réutilisable annuellement.

3.5 Case B – Nombre total de locataires ou de sous-locataires

Inscrivez le nombre total de particuliers qui étaient, le 31 décembre de l'année visée, locataires ou sous-locataires du logement dont l'adresse figure à la case C.

Les locataires et les sous-locataires du logement sont les particuliers qui ont conclu un bail de location ou de sous-location auquel vous avez consenti et qui, par conséquent, sont responsables du paiement du loyer. Pour les besoins de ce guide, le particulier qui a signé le bail en tant que caution n'est pas un locataire ou un sous-locataire. Il ne doit donc pas être inclus dans le nombre total de locataires ou de sous-locataires que vous devez inscrire à la case B.

3.6 Case C – Adresse du logement

Inscrivez l'adresse du logement. Voyez la partie 1.3 pour obtenir des renseignements sur les logements pour lesquels vous devez produire un relevé 31.



4 RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ

4.1 Nom, prénom et adresse du locataire ou du sous-locataire

Inscrivez le nom de famille du locataire ou du sous-locataire, suivi de son prénom. Inscrivez aussi sa dernière adresse connue, y compris le code postal.

4.1.1 Renseignements à inscrire sur la copie 1 du relevé 31 (RL-31)

Sur la copie 1 du relevé 31 (RL-31), vous devez inscrire le nom et l'adresse de chacun des particuliers qui étaient, le 31 décembre de l'année visée, locataires ou sous-locataire du logement dont l'adresse figure à la case C.

Les locataires et les sous-locataires du logement sont les particuliers qui ont conclu un bail de location ou de sous-location auquel vous avez consenti et qui, par conséquent, sont responsables du paiement du loyer. Pour les besoins de ce guide, le particulier qui a signé le bail en tant que caution n'est pas un locataire ou un sous-locataire. Vous ne devez donc pas inscrire son nom et son adresse sur la copie 1 du relevé 31 (RL-31).

4.1.2 Renseignements à inscrire sur la copie 2 du relevé 31 (RL-31.CS)

Sur la copie 2 du relevé 31 (RL-31.CS), vous devez inscrire le nom et l'adresse du locataire ou le sous-locataire à qui est destinée cette copie.

Notez que vous devez transmettre la copie 2 du relevé 31 (RL-31.CS) à chacun des locataires et des sous-locataires dont le nom et l'adresse figurent sur la copie 1 du relevé 31 (RL-31) [voyez la partie 4.1.1].

4.2 Nom et adresse du propriétaire

Inscrivez le nom et l'adresse du propriétaire de l'immeuble, y compris le code postal.



ANNEXE 1: COPIE 1 DU RELEVÉ 31 (RL-31) À TRANSMETTRE À REVENU QUÉBEC

A- Nur	d'un logement her le Guide du refevet 97 (RL-31.G); métro de logement.		ignements sur la façor	de procisive la relevet 31. B. Nombre total de locataires ou de sous-locataires				
C- Adi	CI-Appriment	C2-Numiro		G-he				
	C4-Ville, village to municipalité					CS- Code gostal		
Nom.	, prénom et adresse des locatai	res ou des sous-loc	taires					
	Roox de famille				Prince			
1	Appartement Number		Rue, coor postale					
M	Vile, vilage on marking little				Province		Codes	outif
H	Nom de familie				Prince			
	Appartement Numbro		Rue, cose postale					
2	Vile, etlage ou nunktipalité		100		Province		Codes	man)
L								our .
	Book de famille				Primore			
3	Appartiment Numbro		Rue, case postale					
	Vile, village ou municipalité				Province:		Code	lated .
ī	Nom de taméle				Primare			
4	Appartirment Numbers		Rue, cose postale					
	Vile, si lege su markipalité				Province		Codes	odel
	Non de també				Princes			
	Apportsment Numéro		Rus, case postale					
5	ROSE CONTRACTOR OF THE PARTY OF		Part, Alon parties				0.4	
	Ville, sifuge ou municipalité				Produce		Codey	onte
Nom	et adresse du propriétaire —							
More	duproprieture							
Appr	orkenent Nomins	Ton.	are postale					
Vite	, uflagy ou municipalital				Produce		Code	entel
1					(Inche		-1,1	
le disti	lare que trus les renorgements foursis.	dans centesé 31 sont es	ds et complets.					
	Signature da propriétaire nu de la persor	ne sutomie 3 signer		Dute	Ind.	riig. Téléghone	_	Pode
	ENU C							
QU	IÉBEC					Re	levé officiel	- Revenu Québes nt-directeur général

ANNEXE 2: COPIE 2 DU RELEVÉ 31 (RL-31.CS) À TRANSMETTRE AU LOCATAIRE OU AU SOUS-LOCATAIRE



POUR NOUS JOINDRE

Par Internet

www.revenuguebec.ca

Par téléphone

Renseignements fournis aux particuliers et aux particuliers en affaires

Lundi au vendredi : 8 h 30 - 16 h 30

Québec Montréal Ailleurs

418 659-6299 514 864-6299 1 800 267-6299 (sans frais)

Renseignements fournis aux entreprises, aux employeurs et aux mandataires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 – 16 h 30 Mercredi : 10 h – 16 h 30

Québec Montréal Ailleurs

418 659-4692 514 873-4692 1 800 567-4692 (sans frais)

Direction du traitement des plaintes

Lundi au vendredi : 8 h 30 – 16 h 30 Québec Ailleurs

418 652-6159 1 800 827-6159 (sans frais)

Service offert aux personnes sourdes

Montréal Ailleurs

514 873-4455 1 800 361-3795 (sans frais)

Par la poste

Particuliers et particuliers en affaires

Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie

Direction principale des relations avec la clientèle des particuliers

Revenu Québec

C. P. 3000, succursale Place-Desjardins

Montréal (Québec) H5B 1A4

Québec et autres régions

Direction principale des relations avec la clientèle des particuliers

Revenu Québec 3800, rue de Marly

Québec (Québec) G1X 4A5

Entreprises, employeurs et mandataires

Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Estrie et Outaouais

Direction principale des relations avec la clientèle des entreprises

Revenu Québec

C. P. 3000, succursale Place-Desjardins

Montréal (Québec) H5B 1A4

Québec et autres régions

Direction principale des relations avec la clientèle des entreprises

Revenu Québec 3800, rue de Marly

Québec (Québec) G1X 4A5

Direction du traitement des plaintes

Revenu Québec

3800, rue de Marly, secteur 3-4-5 Québec (Québec) G1X 4A5